



Homme ivre qui me coupe la route

Par **Benoit29**, le **27/05/2014** à **17:41**

Bonjour,

Je viens de me faire couper la route par un homme ivre qui était sur mon axe en sens inverse voulant entrer dans une ruelle. Celui-ci était complètement rincé. Nous n'avons pas eu de blessure grave.

Je viens de retaper le camion à neuf pour le revendre (environ 8.000 €) pour pouvoir rembourser le crédit (4.000 €) puis m'acheter une voiture.

Maintenant, le camion irrécupérable. Y a-t-il un recours si l'assurance du responsable ne prend pas en charge tout les frais que je pourrais appeler "dommages et interets" puisque celle-ci risque de donner moins que ce que j'aurais perçu en vendant le camion ?

[fluo]**Merci d'avance.**[/fluo] (**obligatoire pour obtenir des réponses**)

Par **chaber**, le **27/05/2014** à **17:47**

bonjour

Avez-vous fait appel aux forces de l'ordre vu les blessures ou établi un constat amiable correctement rempli?

Il faut fournir à l'expert les factures des frais engagés pour estimer la valeur du camion au

plus juste. Je doute quand même qu'il estime la valeur à votre prix de vent de 8000 €

Pour vos blessures, certificats médicaux à votre assureur.

Par **Benoit29**, le **27/05/2014** à **17:59**

Oui il y a eu des frais d'hospitalisations (blessures musculaires). Le constat est correct, il y avait aussi un témoin sur la route à ce moment. A l'argus il vaut 4000 d'après l'expert et l'assurance car le moteur n'est pas d'aujourd'hui. J'allais l'échanger contre une voiture qui m'aurait remboursé les 4000 et plus pour reprendre un autre véhicule. Une offre qui n'aura pas lieu avec les assurances.

Par **moisse**, le **27/05/2014** à **18:29**

Bonsoir,

[citation] J'allais l'échanger contre une voiture qui m'aurait remboursé les 4000 et plus pour reprendre un autre véhicule[/citation]

En clair cela signifie quoi exactement ?

Vérifiez aussi si le crédit n'est pas affecté d'une façon ou l'autre par cet accident.

Par **Benoit29**, le **27/05/2014** à **19:34**

en clair, je ne voulais pas entrer dans les détails, mais en effet, j'allais avoir une voiture contre le camion qui en valait 2 fois son prix, que je pensais revendre par la suite. Mais avec cette accident, je perds cette occasion. Mais le fait que le monsieur ait bu, que je me retrouve en arrêt, n'ayant plus de véhicule le temps de récupérer l'argent de l'assurance, puis-je avoir un recours qui pourrait au moins m'approcher de la somme que j'allais percevoir plus ou moins sans cette accident ? J'en demande peut être beaucoup, mais sur le coup, je ne suis pas content.

Par **moisse**, le **28/05/2014** à **10:07**

Bonjour,

D'accord.

Si je comprends votre retour, vous deviez troquer votre véhicule contre une voiture valant 2 fois son prix.

Ce qui vous permettait avec la plus-value escomptée à la revente, de doubler votre capital.

Tout cela reste dans le domaine de la chance manquée, difficilement indemnisable car il n'y a rien de concret.

Par **Benoit29**, le **02/06/2014** à **13:53**

Merci pour vos réponses. J'ai appris qu'en faisant une lettre de recourt a mon assurance, je peux toucher plus, car j'ai des douleurs musculaire, qui me font prendre du retard dans mes affaires professionnel et autre, puis j'avais besoin de mon camion pour les jours suivant mon accident.

Je vous souhaite bonne continuation et j'espère avoir répondu en même temps aux personnes qui cherchent une solution du même genre.